



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Charges deductibles

Question écrite n° 10130

Texte de la question

M Jean-Claude Peyronnet demande a M le ministre delegue aupres du ministre d'Etat, ministre de l'economie, des finances et du budget, charge du budget, s'il ne pourrait pas etre envisage, pour les membres des mutuelles de soins, des deductions fiscales, comme c'est le cas notamment pour les titulaires d'assurance-vie.

Texte de la réponse

Reponse. - Les sommes versees a une mutuelle de soins resultent d'une adhesion individuelle a un systeme facultatif. Des lors, elles constituent des depenses d'ordre personnel qui ne peuvent etre prises en compte pour la determination du montant de l'impot sur le revenu, en application des principes qui regissent cet impot.

Données clés

Auteur : [M. Peyronnet Jean-Claude](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10130

Rubrique : Impot sur le revenu

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 février 1989, page 925